

Le 13 février 2018

## **NON notre grève n'était pas illicite !!!!!** **La direction victime, juge et bourreau !!!!**

La direction dans sa note du 13 février 2018 code LC-NOT nous informe, ou veut nous intimider en nous informant que le mouvement de grève de lundi est « totalement illégal et qu'il caractérise une faute professionnelle »...

En agissant de la sorte, la direction confirme que la pression « harcèlement », faisant partie des revendications de la grève, est bien présente au sein de la société.

En effet, voici les revendications (le mail que nous lui avons envoyé) que les élus ont remontées à la société pour justifier cette grève :

« Bonsoir M. Lozada,

Voici les raisons pour lesquelles les salariés ont souhaité débrayer pour exprimer leur mécontentement.

- Sur le non respect de la procédure disciplinaire en cours concernant M. Lhermitte .
- Sur le non respect de la vie privée des salariés.
- Sur les formes de pression « harcèlement » de l'encadrement qui n'existaient pas auparavant.
- Sur le manque de respect.

Et surtout par soutien pour M. Lhermitte...

Cordialement.

Les élus du Comité d'Entreprise »

**Pour rappel :** « *Le principe posé par la jurisprudence est clair : la grève de solidarité est par principe illicite dès lors qu'elle ne tend pas à défendre en outre les intérêts professionnels intéressant directement les salariés, qui y participent.* »

Vous ne pourrez que constater que les motifs invoqués nous intéressent directement, donc cette grève n'est pas illicite, et ce, contrairement à ce que dit la direction.

L'interprétation que la direction a fait des revendications n'est malheureusement pour elle qu'un simple raccourci pour aller là où elle le veut, quand on lit le mail, il est pourtant assez clair !!! Et n'a rien de « *scandaleux* »...

Il est totalement regrettable que la direction s'offusque et interprète plutôt que de comprendre qu'il y a un parfait mal être dans la société. En agissant de la sorte, **elle ne respecte pas ses obligations légales en termes de RPS.**

Il est facile de dire qu'une grève est totalement illégale, tout comme il est facile, ou pas de descendre pour entendre le personnel s'exprimer sur son ressenti et l'écouter ! Plutôt que de le menacer de sanction...

### **Pour la direction, le dialogue social ... c'est les sanctions...**